

LES ASSISES EN IMAGES ET LES RETOURS DANS LA PRESSE

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

LES ASSISES DE LA RÉVISION DES
COOPÉRATIVES AGRICOLES



**LA GOUVERNANCE FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ
POUR LES COOPÉRATIVES**

La Révision un regard extérieur dans une démarche de progrès

Le mercredi 25 mai à la FNCA, Paris 8^{ème}
sous la présidence de Henri NALLET
Ancien Ministre et Président du HCCA

Un évènement co-organisé par :

ANR
AGENCE NATIONALE DE RECHERCHE
ET EN COOPÉRATION AGRICOLE
RUE DE LA VILLETTE

**institut
coopération
agricole**
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS



Ouverture des Assises par le Président du HCCA
Henri NALLET





Présentation synthétique de la Révision par le tandem
Samuel CREVEL Président de la section juridique du HCCA et
Anne-Caroline FORCIOLI Reviseur agréé par l'ANR





Ouverture de la 1^{er} table ronde :
La gouvernance au service de la performance économique par
Jean Yves FOUCAULT, Président de LIMAGRAIN



Déroulement de la 1^{er} table ronde :
La gouvernance au service de la performance économique

**Intervention du représentant d'un autre secteur coopératif : Les SCOP avec
Gérard CASSISI, Délégué à la révision CGSCOP**

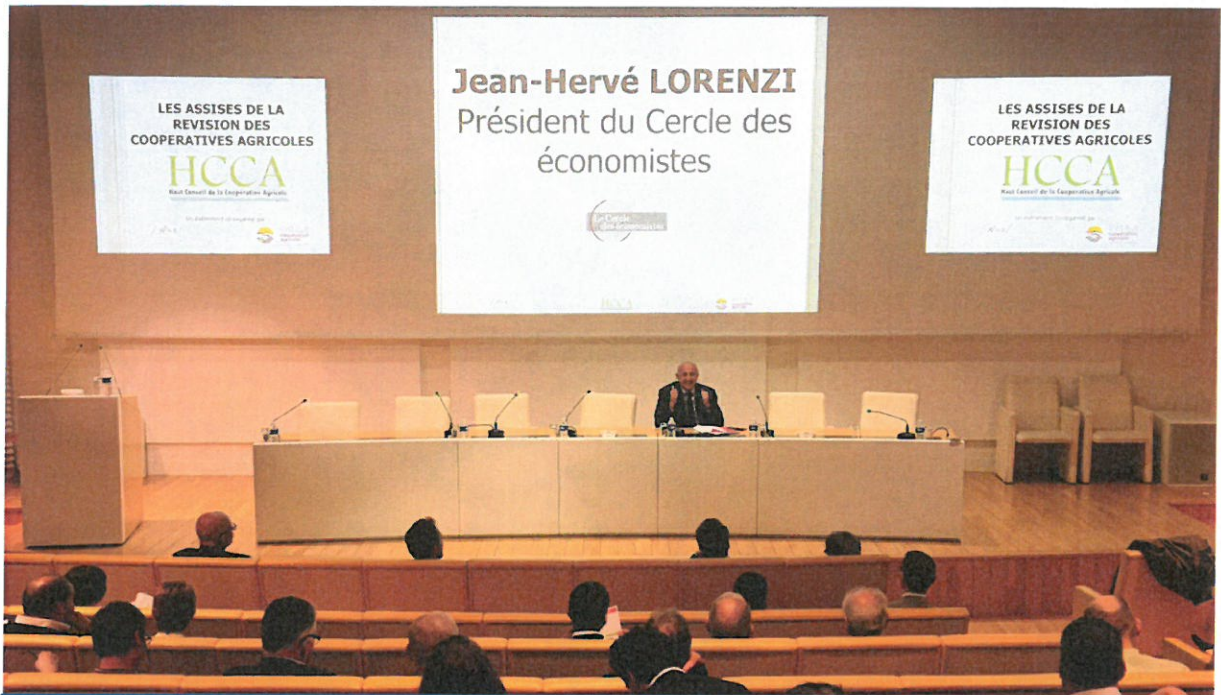


**Mise à disposition d'un déjeuner :
Cocktail Coopératif**



Mise à disposition d'un déjeuner :
Cocktail Coopératif





**Intervention de
Jean-Hervé LORENZI – Président du Cercle des économistes**



**Ouverture de la 2^{ème} table ronde :
La bonne gouvernance en action par
Jean-François LOISEAU, Président du groupe coopératif AXERREAL**



**Déroulement de la 2^{ème} table ronde :
La bonne gouvernance en action**





**Intervention de
Michel PRUGUE, Président de Coop De France**



**Clôture de ces Assises par Marie-Noëlle LIENEMANN,
Sénatrice de Paris,
Présidente de la Fédération nationale des coopératives d'HLM**

Agra Alimentation, 02/06/2016

Coop de France déterminée à faire respecter le droit coopératif

Le président de Coop de France s'est montré le 25 mai déterminé à faire respecter le droit coopératif dans les filiales de droit privé, sans toutefois dévoiler l'avis du HCCA (Haut conseil de la coopération agricole) sur la question. Une mise au point très attendue, dans le cadre des Assises de la révision des coopératives agricoles.

« Nous sommes déterminés à faire respecter nos règles collectives », a déclaré Michel Prugue, indiquant avoir reçu les recommandations du HCCA sur « les pratiques de certaines filiales de groupes coopératifs ». « On peut aller jusqu'au retrait de l'agrément si les faits étaient avérés », a-t-il menacé, une allusion à la situation dans le Nord-Est où les coopératives se livrent à une concurrence très forte, notamment sur le plan territorial.

Coop de France avait saisi, il y a environ un an, le Haut Conseil. Problème posé : des filiales de droit privé peuvent ne pas s'estimer tenues par le droit de la coopération en termes de territoire. Le président du HCCA Henri Nallet, dans une interview à Agra Presse, a estimé « qu'une filiale de droit privé ne doit pas donner l'occasion de contourner le droit coopératif ».

Coop de France s'inscrit « d'abord dans une logique de médiation » en cas de conflit, a insisté Michel Prugue lors des Assises de la révision des coopératives agricoles. Sa démarche est d'analyser les raisons du contentieux, « le remettre à plat », a-t-il expliqué. Deuxièmement, « non pas de rendre un verdict, mais de regarder qu'est-ce qui dérive réellement ». Enfin, de faire intervenir un médiateur.

Le HCCA a proposé une procédure de conciliation, a indiqué son président Henri Nallet, en marge des assises. « Si la conciliation n'est pas possible, le HCCA intervient, avec éventuellement une sanction en bout de procédure, à savoir le retrait de l'agrément », a-t-il confié.

Michel Fosseppez, président délégué de l'ANR (Association nationale de révision de la coopération agricole), a lancé aux congressistes : « Ne nous abritons pas derrière ce problème de filiales. Ce n'est pas qu'un problème de statut. On peut être en coopérative et ne pas beaucoup porter les valeurs coopératives ».

La révision monte en puissance. Des principes coopératifs qu'Henri Nallet a désignés comme « une revendication éthique ». Ils consistent en une solidarité entre producteurs, une gouvernance démocratique, une valeur identique conférée à chaque homme. Le but d'une coopérative n'est pas de faire grossir le capital, ni la rémunération des actionnaires, mais la satisfaction des adhérents, a-t-il rappelé. D'où, selon lui, un attachement au territoire. « La révision coopérative garantit aux adhérents, au reste de la société, que l'entreprise qui s'y soumet correspond aux principes qu'elle revendique », a poursuivi Henri Nallet.

Cette révision coopérative va monter en puissance, a souligné Anne-Caroline Forcioli, réviseur agréé par l'ANR, en rappelant les nouvelles conditions de mise en œuvre. Elle a été étendue à l'ensemble des coopératives par la loi ESS (Économie sociale et solidaire) de 2014, qui ajoute aussi des cas de déclenchement, notamment en présence d'exercices déficitaires, à la demande d'un certain nombre d'associés, d'administrateurs ou encore du HCCA et même ministérielle.

JCD

Sommaire

La France Agricole, 03/06/2016

La révision coopérative pour vérifier la fidélité aux principes

Bras armé du HCCA (1), la révision consiste à vérifier qu'une coopérative respecte les principes qui la distinguent d'une entreprise de droit commun et qui justifient ses avantages fiscaux: gestion démocratique, solidarité ou attachement à un territoire. « Des principes que les filiales doivent respecter », a insisté Henri Nallet, ancien ministre et président du HCCA, à l'occasion des assises de la révision coopérative, le 25 mai, à Paris, sans dévoiler l'avis qui doit être rendu sur le sujet parle HCCA.

Intérêt adhérents. A l'heure où les filialisations, fusions et acquisitions rythment le paysage coopératif français et inquiètent de nombreux coopérateurs, la révision apparaît comme une garantie de leurs droits. « Le réviseur doit pouvoir exercer en toute indépendance. Il est le tiers de confiance qui aide, éclaire et garantit aux yeux des adhérents les valeurs coopératives », a poursuivi l'ancien ministre. Les lois relatives à l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'avenir agricole (LAAF) ont abaissé les seuils rendant obligatoire la révision tous les cinq ans. Toute coop dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 M€ et qui compte plus de 50 adhérents est concernée. Outre ce seuil, une révision peut être déclenchée si l'entreprise a réalisé trois exercices déficitaires et consécutifs, ou sur demande d'au moins un dixième des associés ou d'un tiers des administrateurs. P B

(1) Haut conseil de la coopération agricole

Reference Appro, 30/05/2016

Le HCCA fixe un seuil pour l'activité des filiales négoce des coopératives

Coop de France a reçu les recommandations du Haut conseil de la coopération agricole concernant la place des filiales négoce au sein des groupes coopératifs, d'une part, et la concurrence pouvant s'exercer au travers de ces filiales, d'autre part. Pour disposer d'une réponse sur ces sujets récurrents, Philippe Mangin avait saisi le Haut conseil en septembre 2015. « Le conseil a opté pour la conciliation, plus proche des valeurs de la coopération que la sanction », a indiqué Henri Nallet, le président du HCCA, en marge des assises (lire autre actu dans cette lettre) de la révision des coopératives agricoles qui se sont tenues à Paris le 26 mai. Car c'est bien des valeurs de la coopération dont il s'agit. La recommandation du HCCA sera vue au sein de Coop de France sur la deuxième quinzaine de juin. Au-delà des procédures de médiation, la recommandation inclut surtout un seuil de chiffre d'affaires à ne pas dépasser par une coopérative via ses filiales négoce. L'enjeu est double : redonner un cadre en phase avec le statut coopératif et tester le pouvoir du HCCA. C'est en effet la première fois que cet organe mis en place en 2006 intervient de fait sur un sujet stratégique.

J.L. et C.D.

Sommaire

Circuits Culture, 27/05/2016

La révision : diagnostic global des coopératives

C'est en qualifiant la révision de « bras armé du Haut-Conseil de la coopération agricole (HCCA) » qu'Henri Nallet, président du HCCA, a introduit les premières assises de la révision de la coopération agricole qui se sont tenues le mercredi 25 mai à Paris. La révision est un diagnostic réalisé par l'Association nationale de la révision (ANR) aussi bien sur le plan financier, juridique qu'organisationnel, notamment sur la gouvernance, sujet central de cette édition. « Une bonne gouvernance passe par un lien étroit avec les adhérents, et une implication importante des administrateurs », témoigne Jean-Yves Foucault, président de Limagrain (photo). Dans les enquêtes réalisées par l'ANR, les adhérents citent comme premier risque pour leur coopérative celui de perdre la confiance et l'engagement de leurs adhérents.

Avant même les problèmes économiques. Face à des structures de plus en plus grandes, se pose la question de la proximité. « Il existe toujours des risques de perdre le contact avec le terrain lors d'une fusion, mais elle est aussi l'occasion pour la coopérative de se remettre en question et de redéfinir ses objectifs », insiste Francis Lamisse, délégué général du HCCA. La révision est obligatoire pour toute fusion ainsi que tous les cinq ans pour les structures de plus de 50 associés ou plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires. Si au moins 10 % des associés coopérateurs ou un tiers des administrateurs le souhaitent, une révision est possible pour les structures qui ne répondent pas aux précédents critères.

JULIA LANDRIEU

Les Marchés Hebdo, 10/06/2016

S'appuyer sur la révision pour parfaire sa gouvernance

Un projet partagé, un bon fonctionnement des instances et le respect des principes coopératifs : la révision met en lumière les trois piliers d'une bonne gouvernance. Témoignages.

« Nous devons être exemplaires et apporter les preuves de notre engagement coopératif face notamment à une opinion publique parfois interrogative », a déclaré Michel Prugue, président de Coop de France, en concluant les premières assises de la révision des coopératives agricoles le 25 mai dernier. « C'est l'assurance la moins chère permettant de sécuriser notre dispositif coopératif », a témoigné pour sa part Olivier de Bohan, président de Cristal Union qui préside la section révision du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA). La révision des coopératives a vu sa pertinence confirmée et ses critères élargis par la loi sur l'économie sociale et solidaire. Celle-ci a décidé son extension à l'ensemble des coopératives, quel que soit le secteur d'activités, et a défini des conditions de seuils*.

La révision, qui donne la garantie au HCCA du respect des valeurs coopératives, ne doit pas être considérée comme une démarche extérieure contraignante ou un simple diagnostic financier, mais bien comme un audit externe permettant à la coopérative de progresser dans son projet de développement. « L'entreprise qui se soumet à révision correspond à l'image qu'elle donne d'elle-même et aux principes qu'elle revendique. C'est une spécificité et une pièce essentielle du monde coopératif », souligne Henri Nallet, ancien ministre et président du HCCA.

Étroite osmose

« Après une fusion, la révision a donné notre nouveau cadre de fonctionnement ainsi que nos nouvelles références », a précisé Francis Terral, président de Vivalis. Du côté de Vivescia, « la révision nous a permis de redéfinir le rôle de l'administrateur », a commenté Alain Le Floch, directeur général. Tous les sujets sont abordés : le rôle des administrateurs, « une étroite osmose avec les adhérents pour conserver un lien étroit et représentatif avec les coopérateurs » ; le bon équilibre des pouvoirs ainsi qu'un bon tandem président/directeur permettant « d'établir la confiance autour de la table ». Et pour que cela fonctionne bien, « il faut que la mission soit claire », souligne Guy Le Bars, président du groupe Even.

Pour Alain Le Floch, une bonne gouvernance passe également par des administrateurs bien recrutés et bien formés, chacun dans son rôle assumé vis-à-vis de ses pairs : un élément de clarté opérationnelle en quelque sorte. D'ailleurs, Vivescia fait appel à un chasseur de têtes pour le recrutement de ses nouveaux administrateurs. La formation est stratégique, « car il faut que les administrateurs soient le plus ouverts possible au monde qui les entoure », explique Jean-Yves Foucaut, président de Limagrain. Quant aux indemnités des administrateurs, elles sont essentielles. Tout n'a pas encore été inventé : « chez Axérial, on réfléchit à des dispositifs de retraite complémentaire pour les administrateurs qui viendraient compenser le patrimoine que l'administrateur aurait pu développer s'il était resté sur son exploitation », a conclu Jean-François Loiseau, son président.

THIERRY BECQUERIAUX

*Un CA >2 M€, un total de bilan >1 M€ et un nombre d'adhérents >50 personnes. Si 2 des 3 critères sont remplis sur deux exercices consécutifs, la révision est obligatoire.

Circuits Culture, 27/05/2016

Coopératives: accompagner la vision stratégique

Le 25 mai 2016, avaient lieu les assises de la révision des coopératives agricoles. Elles ont réuni quelque 160 participants autour de la thématique "La gouvernance, facteur de compétitivité pour les coopératives".

Dans son communiqué le HCCA, Haut conseil de la coopération agricole, indique que "ces assises ont permis de resituer la révision dans un panorama plus large en lien avec la vie des entreprises coopératives avec une volonté de mettre la gouvernance au service de la performance dans le respect des valeurs coopératives".

Pour rappel, Coop de France précise que la révision est une prestation d'ordre spécifique à la coopération, visant la comptabilité, le droit, la fiscalité ainsi que la conformité coopérative (éthique, valeurs et gouvernance). Aussi, suite à la loi sur l'ESS et la Loi d'Avenir agricole de 2014, la révision n'est plus qu'un système d'audit, mais aussi le moyen de porter un regard sur les défis à relever, précise le communiqué.

Henri Nallet, Président du HCCA a ainsi tenu à saluer le travail de la révision qui garantit aux adhérents et au reste de la société que la coopérative est fidèle aux principes qu'elle revendique.

De son côté, Michel Prugue, président de Coop de France a rappelé "Face à une opinion publique de plus en plus interrogative sur la capacité des organisations à être vertueuses, nous devons savoir apporter les preuves de notre engagement coopératif. Nous devons être exemplaires."

À l'occasion de cette journée, a été présenté l'observatoire de la gouvernance des coopératives agricoles alimenté justement dans le cadre de la révision. Plusieurs éléments ont été mis en évidence comme facteurs d'une bonne gouvernance.

- Le bon fonctionnement du binôme président-directeur général
- Le souci permanent de formation des administrateurs
- La proactivité du conseil d'administration en lien étroit avec l'équipe de management

Publié le 27/05/2016 par HELENE SAUVAGE

COMMUNIQUÉ

Les Assises de la Révision des Coopératives Agricoles « Accompagner la vision stratégique des coopératives est essentiel pour leur avenir »

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

Les Assises de la Révision des Coopératives Agricoles se sont déroulées le 25 mai dernier à Paris réunissant

plus de 160 participants. Cette journée de travail, sur « La gouvernance, facteur de compétitivité pour les coopératives », a permis de resituer la Révision dans un panorama plus large en lien avec la vie des entreprises coopératives avec une volonté de mettre la gouvernance au service de la performance dans le respect des valeurs coopératives.

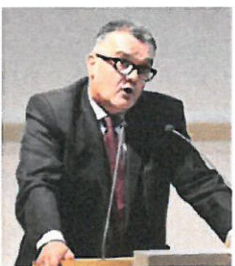
Suite à la Loi ESS et à la Loi d'Avenir Agricole de 2014, la révision n'est plus seulement un système d'audit, c'est aussi la possibilité de porter un regard sur les défis socio-économiques que les coopératives doivent relever. Henri Nallet, Président du HCCA, a salué le travail de la Révision, « tiers de confiance » qui garantit aux adhérents et au



reste la société que la coopérative est fidèle aux principes qu'elle revendique. La qualité des intervenants a permis de mesurer l'intérêt de la Révision et a contribué à une grande richesse des échanges sur la gouvernance coopérative et ses pistes d'amélioration.

Cette journée fût aussi l'occasion de présenter l'Observatoire de la Gouvernance des coopératives agricoles alimenté par des enquêtes réalisées par les réviseurs agréés auprès des administrateurs lors de la mission de Révision.

Différents ingrédients sont facteurs d'une bonne gouvernance : un réel binôme président-directeur général fonctionnant bien ; un souci permanent de formation des administrateurs ; un conseil d'administration proactif en lien étroit avec l'équipe management, etc. Autant de spécificités à valoriser dans une société de défiance, dans laquelle les coopératives doivent rester très vigilantes face au risque de banalisation, comme l'a souligné Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice de Paris et Présidente des coopératives HLM.



Michel Prugue, Président de Coop de France, a rappelé que la promotion des principes et des valeurs de la coopération constitue l'un des quatre enjeux prioritaires du Projet Stratégique « Coop de France 2020 » : « face à une opinion publique de plus en plus

interrogative sur la capacité des organisations à être vertueuses, nous devons savoir apporter les preuves de notre engagement coopératif. Nous devons être exemplaires. »

VIE DES ENTREPRISES

Joint-venture **Carbiolice**



Alors que la France imposera dès le 1^{er} janvier 2017, au travers de la Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte, l'usage de plastiques biosourcés et biodégradables notamment pour les sacs fruits & légumes (35 000 tonnes/an) et autres films, la joint-venture **Carbiolice** répondra à ce défi sur la durée en poursuivant le développement de **Biolice** et en industrialisant l'innovation technologique licenciée par Carbios.

Carbiolice est le fruit de la rencontre entre la technologie innovante de Carbios et le savoir-faire technique, industriel et commercial de Limagrain Céréales Ingrédients acquis depuis plus de 15 ans dans le domaine des bioplastiques. Carbios apporte une innovation majeure à travers sa technologie enzymatique permettant de rendre biodégradable des plastiques. Limagrain Céréales Ingrédients apporte son savoir-faire et sa capacité de production déjà existante de granulés de bioplastiques connus sous la marque **Biolice**. Le fonds d'investissement SPI « Société de projets industriels », financé par le « Programme d'investissements d'avenir » et opéré par **Bpifrance**, complètera le financement pour accompagner la montée en puissance de la production industrielle.

La future société reprendra l'activité de bioplastiques de Limagrain Céréales Ingrédients, pour intégrer au fur et à mesure les innovations technologiques licenciées par Carbios. Ces granulés permettront de produire des films plastiques biosourcés et biodégradables pour diverses applications : sacs pour collecte de déchets verts, films de paillage, sacs pour fruits et légumes, films industriels ou encore films de routage. Ces plastiques biodégradables répondront aux exigences croissantes définies dans la loi de transition énergétique.

La future entreprise générera la création de 50 emplois directs à terme et portera l'une des premières technologies de Chimie Verte en cours de développement déployée à l'échelle industrielle en France.

Avec les apports des actifs industriels et des licences, le montant total du projet s'élève à 29,5 M€, la partie numéraire étant libérée en trois phases sur 4 ans. Le fonds SPI investira 11 M€ sur cette période, pour une détention à terme de 37% du capital de **Carbiolice**. Ces investissements permettront d'assurer la croissance de l'activité, en se dotant progressivement de capacités industrielles supplémentaires, et de soutenir le développement industriel et commercial des nouveaux matériaux plastiques issus de la technologie de Carbios.

Pour Jean-Claude Lumaret, directeur général de Carbios : « *Carbiolice s'inscrit dans la continuité du projet Thanaplast™, soutenu par Bpifrance, et dont Carbios est le chef de file et Limagrain Céréales Ingrédients un des partenaires industriels. Nous sommes très heureux de la mise en place de ce partenariat industriel avec Limagrain.* »

Céréales Ingrédients et Bpifrance, qui confirment leur confiance dans le savoir-faire et l'innovation de Carbios. C'est effectivement pour Carbios une première concrétisation industrielle des travaux de R&D engagés depuis 2011 avec l'ensemble des partenaires impliqués dans **Thanaplast™**. La constitution de cette nouvelle société permet de démontrer qu'une jeune entreprise innovante comme Carbios peut, avec les bons partenaires industriels, académiques et financiers, faire qu'une innovation en Chimie Verte devienne une réalité industrielle en moins de cinq ans et permette de créer de la valeur, générer des emplois et répondre aux ambitions environnementales exprimées par la COP 21 ».

Pour Emmanuel Goujon, directeur de Limagrain Céréales Ingrédients : « *Après 15 ans de développement de l'activité de bioplastiques Biolice, la création de la coentreprise Carbiolice avec de nouveaux partenaires est une opportunité pour valoriser notre savoir-faire acquis et répondre au challenge de la croissance de ces marchés en France et dans le monde. Je me réjouis que cette joint-venture ouvre de nouvelles perspectives s'appuyant sur une synergie entre nos équipes.* »

Assises de la révision coopérative

Le Haut Conseil de la Coopération Agricole, en partenariat avec l'institut de développement coopératif et l'association nationale de la révision coopérative, a organisé le 25 mai les premières « Assises de la révision des coopératives agricoles ». Le thème de la journée était plus particulièrement consacré à la gouvernance, avec le témoignage de plusieurs acteurs du monde coopératif agricole, ainsi que de la CG Scop et des coopératives de HLM.

Les débats riches d'enseignements ont été suivis par les coopérateurs agricoles, mais aussi par des représentants d'autres familles coopératives venus se « former » à la révision et qui ont pu apprécier tout au long de la journée le potentiel de la révision pour les membres de la coopératives et surtout ses dirigeants.

Intercoopération à l'assemblée générale de Coop Atlantique

Moment clé de la vie coopérative, l'assemblée générale 2016 de Coop Atlantique s'est tenue le 26 mai dernier. Un débat sur les perspectives pour la filière bovine française a réuni plusieurs acteurs du secteur, notamment des dirigeants de coopératives : Loïc Pelletier et Serge Salles, président du Directoire et président du Conseil de Surveillance de Coop Atlantique (coopérative de consommateurs), Serge Papin, président de Système U (coopérative de commerçants) et Michel Prugue, président de Coop de France et président du groupe coopératif Maisadour (coopérative agricole).

Retrouvez les débats sur la page Facebook de Coop Atlantique : www.facebook.com/CoopAtlantique17

Assises de la révision des coopératives agricoles

Les Assises de la révision des coopératives agricoles se sont déroulées le 25 mai dernier à Paris réunissant plus de 160 participants. Cette journée de travail sur « La gouvernance, facteur de compétitivité pour les coopératives », a permis de resituer la révision dans la vie des entreprises coopératives avec une volonté de mettre la gouvernance au service de la performance dans le respect des valeurs coopératives.

Lire le communiqué du Haut Conseil de la Coopération Agricole sur www.coopdefrance.coop